Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260122-2026_003-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 21

DATE DE CONVOCATION :

Le jeudi 15 janvier 2026

Secrétaire de séance :

Laurence HUON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Délibération N°2026_003

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Éric Georges, Claude Poder, Virginie Baz, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Laurence Huon, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Michel Martin, Tanguy Péron, Gérard Pirou, Sylvie Troadec.

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec

Etaient excusés : Marie-Christine Coz, Joëlle Hervet, Loïc Loison, Nicolas Ulrich

Ont donné pouvoir : Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Joëlle Hervet à Françoise Barbier, Loïc Loison à Jean-Michel Ogès, Nicolas Ulrich à Michel Martin

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE - PROJET MEDIATION ANIMALE - VELERY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par la directrice de l'école du Vélery qui souhaite s'engager dans un projet de médiation animale sur l'année 2026 ;

Vu la version écrite du projet déposé en décembre 2025 auprès du service enfance jeunesse par la directrice de l'école du Vélery qui précise les constats, objectifs et modalités pour mener à bien un projet de médiation canine ;

Considérant que le coût des formations et licences pour mener cette action s'élève à :

- Obligatoire = 328 € / Formation PECRAAM du 13 au 16 janvier (18h30 à 21h)
- Obligatoire = 288 € / Formation LAC du 16 au 19 février (18h30 à 21h)
- Optionnelle = 84 € / Formation Chiens visiteurs les 21 et 22 février (journée complète) + frais d'hébergement

Soit un coût total de 700 € (hors frais d'hébergement et de transport)

Considérant que l'APE soutien le projet à hauteur de 400 € et que la directrice d'école prend à sa charge les frais d'hébergement et de transport ;

Considérant l'avis des membres de la commission 3 qui émettent à la majorité un avis favorable pour une prise en charge à hauteur de 300 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De participer aux frais de ce projet à hauteur de 300 € ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260122-2026_003-DE

- De verser la subvention à l'APE sur présentation de factures établies au nom de l'APE en lien avec l'inscription aux formations

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Laurence Huon

Le Maire,
Guy Pennec

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*